



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



47^e CONSEIL DIRECTEUR
58^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É.-U., 25-29 septembre 2006

RÉSOLUTION

CD47.R15

**TRAITEMENT DE LA DIRECTRICE DU
BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN**

LE 47^e CONSEIL DIRECTEUR

Considérant la réduction des contributions du personnel nécessaire afin de diminuer le Fonds de péréquation des impôts;

Tenant compte de la décision prise par le Comité exécutif lors de sa 138^e session d'ajuster le traitement annuel brut du Sous-Directeur et celui de la Directrice adjointe; et

Prenant note de la recommandation du Comité exécutif quant au traitement annuel brut de la Directrice,

DÉCIDE

D'établir, avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, le traitement brut de la Directrice du Bureau sanitaire panaméricain à 176 877 \$ US par an.

(Neuvième réunion, 29 septembre 2006)